



Mobilisation sans précédent du réseau des CCI de Midi-Pyrénées : 3 millions d'euros pour les entreprises sinistrées par les inondations.

Les Chambres de Commerce et d'Industrie de Midi-Pyrénées ont constitué un fonds de solidarité exceptionnel de 3 millions d'euros pour venir en aide aux entreprises sinistrées par les inondations qui ont touché le territoire.

Ce fonds de solidarité bénéficie des apports de :

- La CCI de Toulouse à hauteur de 1 million d'euros,
- La CCI des Hautes-Pyrénées à hauteur de 500 000 euros,
- La CCI de Région et l'ensemble des autres CCI territoriales de Midi-Pyrénées à hauteur de 1,5 millions d'euros.

Ce fonds sera utilisé sous forme d'avances remboursables.

Les aides versées aux entreprises ayant subi des dégâts matériels leur permettront de redémarrer dès que possible leur activité, en anticipant les remboursements de leurs assurances.

Le fonds de solidarité bénéficiera également aux entreprises subissant une baisse dramatique de leur activité liée à la chute de la fréquentation touristique suite aux inondations.

Ce fonds sera coordonné avec les aides de l'Etat et des collectivités afin d'optimiser son efficacité.

La CCI de Toulouse est entièrement mobilisée avec :

- Des équipes opérationnelles sur le terrain, qui accompagnent individuellement les entreprises pour évaluer les préjudices et définir les besoins pour redémarrer l'activité,
- Des équipes basées à Toulouse, qui assurent un suivi technique des dossiers : relations avec les organismes publics, les établissements bancaires et les compagnies d'assurance.

Les entreprises sinistrées de la Haute-Garonne peuvent se rapprocher de la cellule spéciale mise en place par la CCI de Toulouse au 0 810 36 37 38.

www.toulouse.cci.fr



CONTACT PRESSE

Josiane Gasquet

j.gasquet@toulouse.cci.fr

+33 (0)5 61 33 65 60